

**ALARM FWV**

Projet « ALARM » :  
**POUR UNE SÉCURITÉ SANS FRONTIÈRE**



**DOSSIER DE PRESSE**



Le projet ALARM, « pour une sécurité sans frontière ».....	3
Les objectifs du projet ALARM.....	4
Un projet cofinancé par l'Union européenne.....	5
ALARM, héritier d'APPORT.....	5
26 partenaires français, wallons et flamands.....	6
Les partenaires du projet ALARM.....	7
Contact presse.....	8

## **LE PROJET ALARM, « POUR UNE SÉCURITÉ SANS FRONTIÈRE »**

Les conséquences d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique ou industriel ne s'arrêtent pas aux frontières d'un pays. Un bassin de vie et de risques communs ne doit pas connaître d'obstacle à la réalisation des missions des services de secours en situation d'urgence.

Avec 620 km de frontière commune, la France et la Belgique sont particulièrement concernées. La zone frontalière est marquée par une forte concentration d'industries, la présence de deux centrales nucléaires (Gravelines et Chooz), la similitude des risques naturels (inondations, glissements de terrain, cavités souterraines), la présence de grands axes de communication, une urbanisation transfrontalière importante et une forte densité de population (324 habitants au km<sup>2</sup>).

Face à ces risques partagés, les réglementations et les modes opératoires et même la langue diffèrent d'un État et d'une région à l'autre. Comment mieux communiquer pour mieux anticiper les risques et intervenir de manière concertée et efficace, notamment en situation d'urgence ?

**Pour répondre à ces enjeux, le projet Interreg V FWV « ALARM » réunit 26 partenaires français, wallons et flamands autour d'une triple ambition :**

- **partager l'analyse des risques existants,**
- **apprendre à collaborer au quotidien pour mieux réagir en situation d'urgence,**
- **promouvoir une culture citoyenne de la sécurité civile.**

Lancée en 2015 sous l'impulsion du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, cette initiative tripartite « France - Wallonie - Flandre » vise à développer une coopération transfrontalière opérationnelle entre les acteurs de la sécurité civile de part et d'autre de la frontière franco-belge, aux différents niveaux (analyse des risques, planification, gestion de crise) et sur un large éventail de risques.

Le service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS 59) a été choisi pour être le chef de file du projet ALARM, d'un commun accord entre les partenaires belges et français.

### **Un site Internet dédié**

Le site Internet du projet ALARM sera prochainement accessible à l'adresse **[www.interreg-alarm.eu](http://www.interreg-alarm.eu)**. Il comportera une partie publique permettant de présenter en détail les objectifs et l'avancée du projet et un espace collaboratif réservé aux partenaires.

## LES OBJECTIFS DU PROJET ALARM

Le projet ALARM se déploie autour de trois axes.

### **Axe 1 : la gestion intégrée des risques**

Le premier objectif du projet est de mettre en place une gestion intégrée des risques (naturels, technologiques et humains) de part et d'autre de la frontière, en créant notamment

- une plate-forme d'échange d'informations commune afin de développer une coopération opérationnelle « au quotidien » entre les sapeurs-pompiers français et belges
- une cartographie des risques transfrontaliers.

### **Axe 2 : la coopération au quotidien**

L'élaboration d'un schéma transfrontalier d'analyse et de couverture des risques (STACR) permettra aux sapeurs-pompiers français et belges d'intervenir ensemble en situation d'urgence.

Des exercices et des entraînements de grande ampleur seront organisés.

### **Axe 3 : la sensibilisation des pouvoirs locaux et des populations**

Le projet ALARM impliquera les élus, les maires français et les bourgmestres belges pour les soutenir dans leur rôle de sensibilisation auprès de la population.

Des formations et des actions de sensibilisation à destination des services de secours et des élus permettront de développer une culture commune d'assistance transfrontalière.

## UN PROJET COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Le projet ALARM s'inscrit dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen 2014-2020. Le projet a été sélectionné à l'issue d'un comité de pilotage du programme réuni le 7 juillet 2016, dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2015.



Il bénéficie ainsi d'un cofinancement européen à hauteur de 50% du budget total, soit 1 434 379 € du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un budget de 2 868 758 €.

D'une durée de quatre ans, le projet ALARM a démarré officiellement le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il se poursuivra jusqu'au 31 septembre 2020.

### **Le programme Interreg V « France – Wallonie – Vlaanderen »**

Le programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Wallonie-Vlaanderen s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges économiques et sociaux entre cinq régions frontalières : les régions Hauts-de-France et Grand Est en France ; la Wallonie, la Flandre occidentale et orientale en Belgique. Il vise à associer des compétences communes tout en valorisant les richesses de chaque région concernée, et ce, au bénéfice des populations de la zone.

Au total, 170 millions d'euros provenant du FEDER seront alloués au programme pour soutenir des projets répondant aux 4 thèmes de coopération :

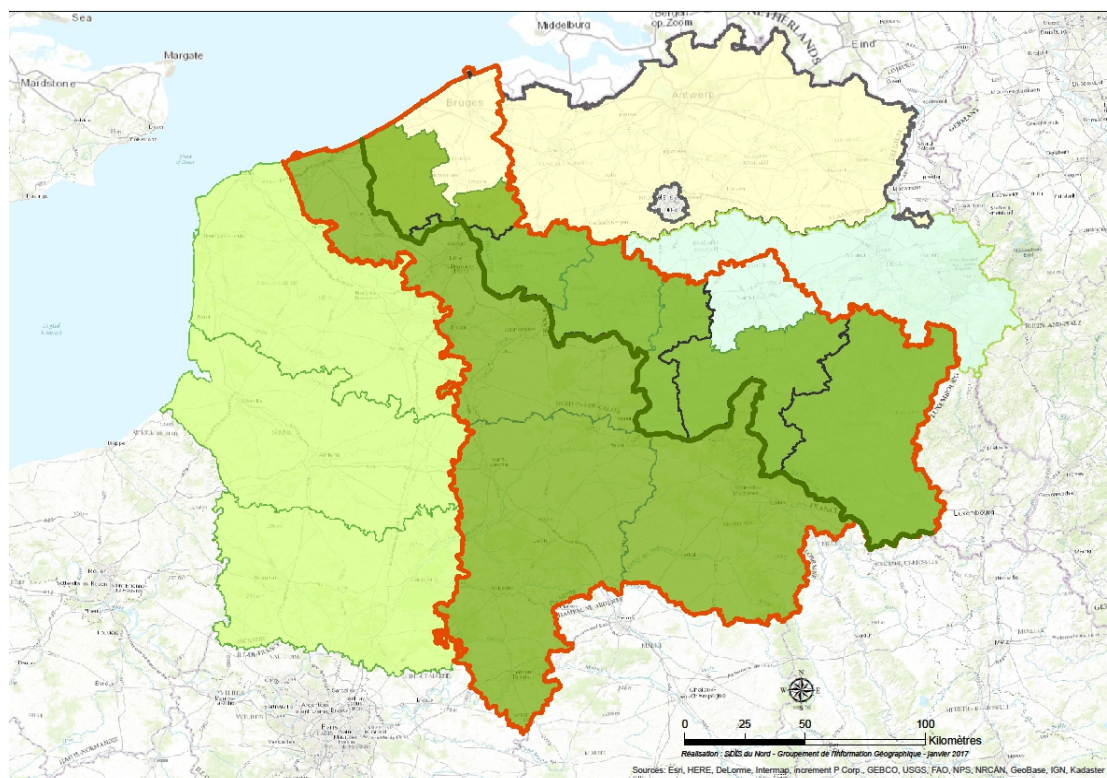
- recherche, innovation et transfert de technologies,
- compétitivité des PME,
- patrimoine, ressources naturelles, gestion des risques,
- cohésion sociale, santé, formation et emploi.

### **ALARM, héritier d'APPORT**

Le projet ALARM succède à un projet Interreg IV FWV baptisé APPORT (Aide à la Préparation des Plans Opérationnels des Risques Transfrontaliers). Lancé en 2010 à l'initiative du gouverneur de la province du Hainaut et du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, APPORT a notamment débouché sur la publication en novembre 2011 d'un « Recueil des risques technologiques transfrontaliers : de la prévention à la gestion des accidents » (disponible sur le site [www.interreg-appoint.eu](http://www.interreg-appoint.eu)) et sur l'organisation d'un vaste exercice transfrontalier, à Mouscron, en février 2013.

Tout en s'inscrivant dans la continuité d'APPORT, le projet ALARM se veut plus ambitieux, du point de vue de l'évolution du partenariat (26 partenaires pour ALARM contre 9 pour APPORT), de la zone géographique couverte comme des objectifs poursuivis.

## 26 PARTENAIRES FRANÇAIS, WALLONS ET FLAMANDS



Le projet ALARM s'étend sur l'ensemble de la frontière, de la côte jusqu'à la province de Namur et le département des Ardennes.

Il rassemble 26 partenaires français et belges :

- **institutionnels** : le préfet de la zone de défense Nord, les gouverneurs de la province de Flandre occidentale et de la province de Hainaut, la Métropole Européenne de Lille ;
- **opérationnels** : 7 zones de secours belges et les services départementaux d'incendie et de secours de l'Aisne, des Ardennes et du Nord ;
- **techniques et scientifiques** : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France, l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP), l'Agence d'Information de Flandre, l'Agence pour les services maritimes et côtiers ;
- responsables et experts de la mise en œuvre des politiques de sécurité civile.



## Les partenaires du projet ALARM

Le service départemental d'incendie et de secours du Nord (chef de file)

La préfecture de la zone de défense Nord  
(Etat-major interministériel de zone – Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile 59 – DREAL Hauts-de-France)

La préfecture de la zone de défense et de sécurité Est

Les services du gouverneur de la Province de Flandre occidentale

Les services du gouverneur de la Province du Hainaut

Le service public de Wallonie

Les services du gouverneur de la Province de Luxembourg

Les services du gouverneur de la Province de Namur

La Métropole Européenne de Lille

Le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU)

La zone de secours Hainaut Ouest

La zone de secours Hainaut Centre

La zone de secours Hainaut Est

La zone de secours Westhoek

La zone de secours Fluvia

La zone de secours Luxembourg

La zone de secours DINAPHI

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Aisne

Le service départemental d'incendie et de secours des Ardennes

RPA Hainaut Sécurité

Agentschap voor Maritieme Dienstverlening en Kunst (MDK)

L'Institut scientifique de service public (ISSeP)

Le Centre Informatique du Hainaut

Agentschap voor Informatie Vlaanderen (AIV)

## **CONTACT PRESSE**

Service régional de la communication interministérielle

T +33 (0)3 20 30 52 50

[pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)